



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Travail a temps partiel

Question écrite n° 38241

Texte de la question

M Rene Couanau appelle l'attention de M le ministre des affaires sociales et de l'emploi sur le developpement du travail a temps partiel. Si dans certains secteurs, notamment les banques, les assurances, les grandes entreprises, ce mode de travail est relativement frequent, en revanche il semble que des difficultes existent en ce qui concerne sa mise en place, particulierement dans la fonction publique ou les demandes sont souvent ou refusees ou non renouvelees. D'autre part, craignant un cout salarial plus eleve et une desorganisation du travail, beaucoup d'entreprises hesitent a embaucher des salaries a temps partiel, alors que ce mode de travail serait une solution possible face a la montee du chomage. Il lui demande donc quelles mesures il envisage de prendre pour developper le travail a temps partiel sans que les entreprises employeurs en subissent les effets pervers, particulierement financiers.

Données clés

Auteur : [M. Couanau René](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38241

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : affaires sociales et emploi

Ministère attributaire : affaires sociales et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1213